



AVIS IMPORTANT AUX CONTRIBUABLES

Changement organisationnel Services Régionaux des Entreprises (SRE) Analamanga

Pour un meilleur accueil de ses usagers, la Direction Générale des Impôts tient à informer les contribuables que depuis le mois de janvier 2015, les quatre SRE Analamanga A,B,C et D sont fusionnés en deux structures : le Service Régional des Entreprises 1 Analamanga et le Service Régional des Entreprises 2 Analamanga :

- Le SRE « 1 » Analamanga assure la gestion des contribuables ayant un Numéro d'immatriculation fiscale (NIF) impair et réalisant un chiffre d'affaire compris entre 200 Millions Ariary à moins de 4 Milliards Ariary.

- Le SRE « 2 » Analamanga assure la gestion des contribuables ayant un Numéro d'immatriculation fiscale (NIF) pair et réalisant un chiffre d'affaire compris entre 200 Millions Ariary à moins de 4 Milliards Ariary.

A partir du 01 février 2015, les paiements d'impôts par virement auprès de ces SRE doivent s'effectuer sur les comptes suivants et dont la parité de la clé du Relevé d'Identité Bancaire (RIB) est conforme à celle du NIF.

	Parité du NIF des contribuables	RIB
SRE 1 Analamanga	impair	009990014021310100170 73
SRE 2 Analamanga	pair	009990014021310100158 12

En outre, les obligations déclaratives périodiques au niveau de ces services s'effectuent obligatoirement sur le site sécurisé de télé déclaration (www.impots.mg). Les paramètres d'accès sont délivrés par les services même.

A titre de rappel, les SRE 1 et 2 se trouvent à la même adresse qu'auparavant

Immeuble de la Direction Régionale des Impôts 67 Ha
(Près Mada Hotel)

La Direction Générale des Impôts remercie déjà les contribuables de leur bienveillante attention.

Antananarivo, le 09 JAN 2015

Le Directeur Général des Impôts

